

**Conseil de Paris**  
**Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018**  
**Sur proposition de Danielle Simonnet**

**Vœu relatif à l'interdiction de la pêche**  
**Rattaché à la délibération DEVE 95 Adoption du rapport issu des travaux de la mission « Animaux en ville »**

Considérant l'intérêt de notre municipalité pour la condition animale et les actions qu'elle a déjà engagées en ce sens,

Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et des Parisiens au sujet de la condition animale,

Considérant l'absence totale de préconisations, dans le rapport de la Mission Animaux en ville, relatives à la souffrance des poissons lors de la pêche,

Considérant le consensus scientifique établi sur la richesse émotionnelle, la complexité de la vie sociale et la capacité à ressentir la souffrance des poissons,

Considérant la tribune publiée en mars dernier par dix universitaires scientifiques appelant à prendre au sérieux les intérêts des poissons,

Considérant l'état des recherches scientifiques en éthologie animale qui reconnaît la nature sensible des animaux, poissons compris,

Considérant qu'une étude portant sur la pêche dite "no kill", réalisée par des chercheurs de l'Université de California-Riverside et publiée le 9 octobre 2018 dans The Journal of Experimental Biology, démontre que les lésions causées par l'hameçon affectent considérablement la capacité des poissons à se nourrir,

Considérant que, par l'arrêté préfectoral n° 2010-555, il est interdit de consommer et de commercialiser les poissons pêchés dans la Seine et l'Ourcq pour des raisons de santé publique, alors que, dans un même temps, la pêche y est autorisée,

Considérant néanmoins que des ventes à la sauvette illégales de poissons pêchés dans la Seine ont parfois lieu,

Considérant qu'il apparaît absurde et dangereux de continuer à autoriser la pêche, alors même que la consommation des poissons pêchés n'est pas permise,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris interdise la pêche sur son territoire.**